



Responsabilité des demi frères

Par **doud**, le **28/03/2009** à **18:35**

en cas de décès du père (il y a un an) d'un enfant actuellement majeur (20 ans) qui a été l'auteur de violences contre des personnes âgées avec d'autres jeunes alors qu'il était mineur (il y a 4 ans) les demi frères côté du père sont ils responsables de plein droit ???

Aujourd'hui ils sont convoqués au TGI !!!

La mère du jeune est toujours vivante n'est-elle pas seule responsable ?

je vous remercie pour votre aide précieuse